



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

+41 22 919 41 50
+41 22 919 41 60
postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
www.ipu.org

Allocution du Secrétaire général de l'Union interparlementaire,

M. Martin Chungong

Abidjan, le 22 février 2016

Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Monsieur le membre du Comité 1540 du Conseil de Sécurité de l'ONU,
Madame la Directrice du Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique,
Mesdames et Messieurs les experts,
Chers invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un immense plaisir que je me retrouve aujourd'hui dans cette enceinte à l'occasion de ce séminaire, séminaire organisé conjointement par l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire et l'Union interparlementaire en collaboration avec le Comité 1540 du Conseil de Sécurité de l'ONU et le Département pour les affaires du désarmement de l'ONU.

Je voudrais saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour vous remercier et à travers vous, vos collègues et collaborateurs de l'Assemblée nationale pour les dispositions prises pour nous accueillir dans de bonnes conditions. Votre engagement en faveur de ce séminaire est le gage de sa réussite.

Je voudrais également remercier nos partenaires de l'ONU, dont je salue la présence parmi nous, pour l'excellente collaboration qui s'est instaurée avec l'Union interparlementaire. Je m'engage à renforcer cette collaboration dans le sens de la réalisation de notre objectif commun.

Mesdames et Messieurs,

Le séminaire qui débute ce jour, le premier en son genre, porte sur un sujet d'importance capitale. En effet, y a-t-il un problème plus concret que celui abordé par la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU ? Cette résolution demande aux Etats d'empêcher les acteurs non étatiques (dont les groupes terroristes) d'avoir accès aux armes nucléaires, chimiques ou biologiques. A mon avis, la résolution 1540 est aujourd'hui plus importante encore qu'elle ne l'était lorsqu'elle a été adoptée il y a douze ans. Il suffit d'observer les percées que des groupes tels que Daech ou Boko Haram ont faites dans plusieurs pays et dans les esprits de milliers de "martyrs" potentiels dans le monde entier.

Il existe un réel danger de voir des groupes terroristes avoir recours à des armes de destruction massive pour faire progresser leurs causes criminelles. La résolution 1540 traite clairement de la lutte contre le terrorisme. Sa mise en œuvre renforce la sécurité nationale et internationale et, par conséquent, favorise le développement, étant donné que les investissements sont effectués en priorité dans les pays sûrs.

Mesdames et Messieurs,

Je me permets d'attirer votre attention sur l'important volet législatif de la résolution 1540 qui demande aux Etats membres de l'ONU d'adopter et de mettre en œuvre des lois appropriées et efficaces. Point n'est besoin de souligner le rôle primordial que vous, en votre qualité de législateurs, jouez à cet égard. Au final, c'est à vous qu'incombe la lourde responsabilité de mettre en place le cadre législatif qui est le plus à même d'assurer et d'améliorer la sécurité de vos citoyens. La mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité telles que la résolution 1540, ce qui est une obligation légale, est un bon moyen d'y parvenir. Toutefois, le succès de la mise en œuvre de cette résolution dépend dans une large mesure du degré de connaissance qu'ont les parlementaires des armes de destruction massive présentes dans leur pays et dans leur région et des risques liés à l'obtention de telles armes par des acteurs non étatiques.

Bien sûr, chaque parlement est différent et les capacités et connaissances en la matière varient d'un parlement à l'autre, sans parler des divergences d'opinion entre les parlementaires. Cela dit, si nous voulons que la mise en œuvre de la résolution 1540 soit un succès, nous devons déployer un effort concerté et soutenu afin que chacun comprenne l'urgence de la situation et reçoive l'information dont il a besoin. Tel est l'objectif de ce séminaire.

Le "problème" avec les questions liées à la sécurité est que tout en étant un sujet de débat intéressant, elles sont bien plus difficiles à aborder en pratique, à moins qu'elles ne deviennent une menace directe dans son propre pays. Un effort de coopération d'envergure mondiale est réellement nécessaire pour que les parlementaires de chaque pays prennent conscience de l'obligation qui leur incombe d'agir pour empêcher la prolifération d'armes de destruction massive.

Mesdames et Messieurs,

Le présent séminaire est la première étape d'une démarche que nous avons envisagée de concert avec nos partenaires de l'ONU, notamment le Comité 1540 du Conseil de Sécurité et le Département des affaires de désarmement. Nous comptons faire suivre ce séminaire régional par des actions plus ciblées au niveau national, afin d'apporter une assistance aux parlements qui souhaitent promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 et la traduire dans les faits concrets pour aboutir à des résultats palpables.

Le présent séminaire constituera donc, j'en suis sûr, une base solide pour votre action au niveau national. Je souhaite qu'il favorise le transfert de connaissances et la mise en place de réseaux informels transfrontaliers entre parlementaires. En somme, mon souhait est que ce séminaire permette d'identifier des moyens propres à renforcer les mesures de sécurité dans votre région.

L'Union interparlementaire se tient à votre disposition pour vous assister dans la mise en œuvre des recommandations qui seront issues de vos travaux en vue d'une action parlementaire renforcée.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite plein succès dans vos délibérations.